



## **NON À LA CASSE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN INDRE-ET-LOIRE**

S'inspirant des méthodes du Conseil Départemental du Maine-et-Loire pour démanteler les institutions historiques de Protection de l'Enfance, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire (37) vient de rendre public l'avis de classement de son « appel à projets social ou médico-social ».

À sa lecture, pour FO, de graves menaces pèsent sur les établissements de toutes les associations de la Protection de l'Enfance de l'Indre-et-Loire et, par conséquent, sur l'emploi des professionnels de ce secteur, ainsi que sur la capacité de pouvoir répondre aux enjeux de ce secteur.

Pour la FNAS FO, il est légitime de se poser la question de savoir si le Conseil Départemental ne tenterait pas ainsi de vouloir aller plus vite que le Gouvernement Macron-Belloubet pour démanteler par Ordonnances les fondements de l'Enfance en Danger, en particulier celui du primat de l'éducatif sur le répressif.

La FNAS FO est totalement solidaire du combat engagé par son Syndicat Départemental de l'Action Sociale, avec les salariés, dans l'unité la plus large.

Avec lui, elle exige le maintien :

- **de tous les postes**
- **de tous les emplois**
- **de tous les établissements**
- **de toutes les associations**

**Avec lui, elle exige que les moyens financiers soient dédiés aux missions de la Protection de l'Enfance à hauteur des besoins, et non en fixant des réponses aux « appels à projets » en fonction de critères budgétaires.**

Elle soutient la délégation intersyndicale reçue le 6 décembre 2018 par le Conseil Départemental pour obtenir satisfaction sur toutes les revendications.

Elle invite l'ensemble des salariés du secteur à venir soutenir et renforcer le rassemblement qui aura lieu le 7 décembre 2018 à 9h devant le Conseil Départemental.

Paris, le 05 décembre 2018